

# MAIRIE DE NEUFVY SUR ARONDE ( Oise)

\*\*\*\*\*

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23/11/2014

L'an deux mil quatorze, le lundi vingt-trois novembre à 20 heures, Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc D'ARRENTIERES, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM D'ARRENTIERES Marc, RICHEL Eric, LEDOUX Olivier, BUFFENOIR Pascal, DUFOUR Bruno, ENCONTRE Marie-Claude, GALLEMAN Francis, GUIGAND Anne-Claire, LAFORGE Jean-Pierre, DUBOIS Suzanne.

Était absente : POSSIEN Christophe,

Madame ENCONTRE Marie-Claude a été élue secrétaire.

### **1. Gestion de l'éclairage public**

Monsieur le Maire présente le devis établi par les services de la SICAE pour le remplacement de toutes les ampoules d'éclairage public par des ampoules LED. Le montant du devis est de 31 242 € HT.

Le Conseil Municipal décide de ne pas faire réaliser pour l'instant ces remplacements.

Une étude a été faite pour éteindre l'éclairage public entre minuit et 4 heures du matin, ce qui ferait une économie annuelle de 800 euros.

Le Conseil Municipal décide de maintenir l'éclairage public tel qu'il est actuellement.

Monsieur le Maire présente le devis établi par le SICAE pour la fourniture d'un point d'accès électrique sous forme d'armoire fixe pour un montant de 5 017,49 € HT.

Le Conseil Municipal décide de ne pas faire réaliser ces travaux.

### **2. Choix des panneaux « voisins vigilants »**

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur le choix des panneaux « voisins vigilants ».

Le Conseil Municipal décide l'achat de 3 panneaux de taille 800 par 500 et de 2 panneaux de taille 500 par 300 auprès de CAP'OISE. Le nom de la commune devra apparaître sur les panneaux.

### **3. Adhésion au service de la médecine du travail auprès du Centre de Gestion de l'Oise.**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la nature de la mission confiée au service de Conseil en Prévention des Risques au Travail (SPRT) du CDG60.

1- En Hygiène et sécurité :

Le SPRT met à disposition des collectivités **un Conseil en prévention des risques au travail** pour :

- Aider à la réalisation du Document Unique et à son actualisation,
- Aider à l'analyse de l'arbre des causes des Accidents de Travail (AT),
- Sensibiliser aux Troubles Musculo-Squelettiques (TMS),
- Sensibiliser et accompagner au travail sur écran,
- Sensibiliser et accompagner au risque chimique,
- Sensibiliser et accompagner à l'aménagement des locaux,
- Sensibiliser et accompagner à l'hygiène alimentaire,
- Sensibiliser et accompagner à l'organisation des secours, (incendie, secourisme)
- Sensibiliser aux gestes et postures
- Sensibiliser et accompagner aux obligations légales, (documents)
- Former et recycler en S.S.T (Sauveteur Secouriste du Travail),
- Former et recycler le ou les assistants de prévention,
- Etre présent, le cas échéant, aux réunions du CT ou du CHSCT, (Comité Technique, Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail)
- Prendre les mesures physiques : bruit, température, luminosité, hygrométrie...

## 2- En Médical :

Mise à disposition **d'un médecin**, qui effectue des :

- Visites médicales bisannuelles et de Surveillance Médicale Particulières en conformité avec la réglementation,
- Visites d'embauche,
- Visites de reprise,
- Visites en cas de changement de poste ou de changement d'équipement significatif,
- Visites de postes et étude des ambiances de travail,
- Sensibilisations aux addictions : alcool, tabac, drogues...
- Participation à des campagnes de vaccination (grippe, leptospirose...),
- Sensibilisation aux T.M.S,
- Sensibilisation aux risques biologiques,...
- Participation aux CT et CHSCT,
- + Réponse à des demandes ponctuelles des collectivités,

**Conditions financières** : la visite médicale sera facturée 110 €.

Le coût des vaccins restera à la charge de la collectivité et sera facturé directement par le Centre de gestion au prix d'achat.

### **Durée de validité de l'adhésion**

La présente adhésion prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et pour une durée de 5 ans.

La collectivité ou le Centre de gestion peuvent mettre fin à cette adhésion par lettre recommandée envoyée avant le 31 décembre.

Considérant les effectifs de la collectivité (tous statuts confondus), à savoir 3 Agent(s),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'adhésion de la commune de Neufvy sur Aronde au service «Conseil en prévention des risques au travail » proposé par le Centre de Gestion de l'Oise, et déclare que les effectifs sont de **3 agent(s)** (tous statuts confondus).

#### **4. Travaux du chemin de la plaine**

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement de la concertation entre les différentes parties : Monsieur SOCHA de la société ACP en charge de la gestion des travaux d'enduits pour la communauté de communes du Pays des Sources a confirmé le gravillonnage en juillet août 2015. Les travaux devraient commencer en avril 2015. Il est nécessaire de laisser 2-3 mois entre les travaux et le gravillonnage pour une meilleure stabilisation.

#### **5. Questions diverses**

**Cadeaux de naissances** : Madame Encontre informe le Conseil Municipal de l'achat des cadeaux de naissances auprès de l'établissement AUBERT à Compiègne.

**Opération sapins de Noël** : Monsieur le Maire a négocié 45 sapins + 5 offerts + livraison auprès des établissements VECTEN.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.